

DÉLIBÉRATION N° 20190011 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ACTION CULTURELLE - ORGANISATION DU CARNAVAL 2019 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIÉES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019
Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

Dans le cadre des festivités de carnaval, la ville de Saint-Chamond et les structures socio-culturelles de la ville s'associent afin de proposer un programme d'animations dans les différents quartiers de la ville.

Cette manifestation contribue à l'animation de la ville et crée du lien entre les habitants, impliquant l'ensemble des acteurs des quartiers (commerçants, associations, familles...).

L'édition 2019 s'inscrira dans la thématique « Me You Nous » proposée par la Biennale internationale du design de Saint-Etienne afin d'entrer en résonance avec les événements programmés dans le centre-ville de Saint-Chamond via le projet « La rue de la République des arts ».

Le carnaval se déclinera ainsi en trois temps :

Premier temps du 19 au 22 février 2019 : temps commun

Afin de partager un temps commun pour les enfants des structures de chaque quartier, deux activités autour des masques seront proposées durant les vacances de février par l'association lyonnaise « Tête en terre » qui interviendra sur plusieurs demi-journées :

- un spectacle « Chimf-est-très-timide » pour les moins de 6 ans
- un atelier de création de masques pour les plus de 6 ans.

La journée du Carnaval le mardi 5 mars 2019 : le temps des festivités

Un programme d'animation musicale et festive accompagnera chacun des quartiers. Pour proposer des spectacles riches et variés, les structures socio-culturelles ont émis des souhaits durant les diverses réunions et la direction de l'animation et de la culture a fait des propositions de compagnies.

A noter que pour le quartier de Fonsala, il s'agit d'un évènement commun entre ALSH ALFA 3 A - Pablo Néruda et l'Espace de vie sociale. Une déambulation sera organisée place Ile de France.

Dernier temps : exposition des réalisations

Plusieurs vitrines dans la « rue de la République des arts » seront consacrées aux masques des enfants, créées pour le Carnaval. Cette exposition sera complétée par un photoreportage de la journée du Carnaval et sera visible à partir du 21 mars 2019.

L'accompagnement de la ville se fera ainsi :

- participation financière à l'organisation de la manifestation par la prise en charge du budget artistique.
- une aide technique et logistique pour la mise en place des animations dans chaque quartier ainsi que l'organisation des activités communes autour du masque.
- la prise en charge des contrats des compagnies qui interviendront sur les temps d'animations dans les quartiers.

Les partenaires s'engagent de leur côté à mettre en place des animations autour des festivités de carnaval, à accueillir les compagnies et à transmettre les documents administratifs nécessaires à l'organisation de leur manifestation (notamment une attestation d'assurance).

Afin de formaliser ce partenariat, une convention est proposée pour chacune des structures partenaires :

- le centre social et culturel de Saint-Julien
- le centre social et culturel de Lavieu Centre-Ville
- le centre social d'Izieux Le Creux
- la maison de quartier de la Croix-Berthaud
- l'établissement ALSH ALFA 3A – Pablo Néruda

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion, avec les structures associées, des différentes conventions de partenariat relatives aux festivités de Carnaval,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD